



## Conseil municipal de Sceaux sur Huisne

### Séance du 24 avril 2015

Convocation du C.M. : 17/04//2015  
Affichage : 29/04/2015

Le vendredi 24 avril 2015 à 20 heures 30, le conseil municipal de Sceaux sur Huisne, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Denis SCHOEFS, maire

**Étaient présents** : MM. Denis SCHOEFS, Didier LOUVEAU, Melle Marie-Line TISON, M. Claude LABORDE, Mmes Isabelle CANTY, Julie FONTENEAU, Régine JACQUEMIN, MM. Roger-Jean BÉALAY, Jérémie CANTY, Éric DESCOMBES, Yannick ROULEAU

**Absents excusés** : Mmes Servanne JAKUBOWSKI, Jocelyne ISSARTIAL, MM. Maurice RAYER, Éric LECOMTE

Mmes Servanne JAKUBOWSKI, Jocelyne ISSARTIAL, MM. Maurice RAYER, Éric LECOMTE ont donné respectivement procuration de vote à MM. Jérémie CANTY, Denis SCHOEFS, Melle Marie-Line TISON et M. Claude LABORDE

**Secrétaire de séance** : M. Éric DESCOMBES

**M. le Maire interroge l'assemblée présente : après consultation, le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 27 mars 2015 n'appelle aucune observation de sa part.**

### ☞ Lotissement communal « Le Chêne Galon »

#### **Point sur l'avancement des travaux**

M. le Maire présente le plan du lotissement au conseil municipal.

L'entreprise HRC a terminé les travaux relatifs à l'assainissement. Grâce à une météo favorable, les travaux ont pu se poursuivre rapidement. La semaine prochaine, les travaux qui concernent l'eau potable seront réalisés par GT Canalisations dans un délai prévu de 15 jours. A suivre, les travaux concernant les réseaux souples seront effectués (pour le gaz, l'électricité et le téléphone).

Les réunions de chantier ont lieu tous les mardis à 11h00.

A ce jour, 3 options ont été mises sur des lots.

#### **Commercialisation : publicité**

M. Maire présente la maquette du panneau de publicité du lotissement que le conseil municipal valide après quelques modifications relatives au format, à la couleur et à la forme du texte.

### ☞ Travaux de voirie – programme 2015

#### **Attribution du marché suite à consultation des entreprises**

Afin de réaliser le rechargement-imprégnation de l'accès à la plaine de loisirs et les emplois partiels au PATA sur les voies communales, M. le Maire rappelle que le marché à procédure adaptée a été lancé sur le portail dématérialisé du Conseil Général le 31 mars 2015. La date de remise des offres a été fixée le 21 avril 2015 avant 12h00. L'ouverture des plis par la commission MAPA s'est tenue le mercredi 22 avril 2015 à 18h30. Les critères d'attribution sont le prix des prestations. Les travaux devront être réalisés d'avril à juillet 2015.

7 entreprises ont remis une offre.

Suite à l'analyse des offres, la commission MAPA propose de retenir l'offre la moins-disante de l'entreprise COLAS située à Champagné (72470) Route de Paris d'un montant de 7 657.68 € soit 9 189.22 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

MAIRIE - 2, avenue de Bretagne – 72160 SCEAUX SUR HUISNE

☎ 02.43.93.40.12 / Fax 02.43.71.78.10 / E-mail : [mairie@sceaux-sur-huisne.fr](mailto:mairie@sceaux-sur-huisne.fr) / Site internet : [www.sceauxsurhuisne.fr](http://www.sceauxsurhuisne.fr)  
Heures d'ouverture de la mairie : Mardi - Mercredi 9 h à 12 h / Jeudi - Vendredi 15 h à 18 h

**attribue** le marché à l'entreprise citée ci-dessus,

**autorise** M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce marché.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2015 en section d'investissement – opération n° 87 intitulée « Rechargement de l'accès à la plaine de loisirs » art. 2152 pour la somme de 12 000 €.

## 👉 Entretien des bâtiments communaux

### **Nettoyage des surfaces vitrées : choix du prestataire**

Comme annoncé lors du vote du budget 2015, une consultation a été lancée en vue de retenir un prestataire pour le nettoyage des surfaces vitrées des bâtiments communaux afin de limiter les travaux en hauteur de notre agent communal (problème relevé dans notre document unique lié aux risques professionnels et afin de faire face à l'augmentation des surfaces à entretenir notamment suite à la réhabilitation de la bibliothèque.

M. le maire présente le tableau des propositions formulées par les prestataires sur diaporama. Il propose de retenir l'offre la moins-disante de l'entreprise G2M située à La Ferté Bernard (72400) Le Manay route de Bonnetable de 1 536.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**décide** de retenir la proposition de la société G2M d'un montant de 1 536.00 € HT, soit 1 843.20 € TTC pour le nettoyage des surfaces vitrées des bâtiments communaux.

**autorise** M. le Maire à signer le devis correspondant.

## 👉 Gestion du personnel communal

### **Création de poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe suite à avancement de grade**

### **Création de postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe suite à avancement de grade**

Pour les besoins du service, M. le Maire propose :

- la suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, affecté au service de la cantine scolaire, et **la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, affecté au service de la cantine scolaire, à compter du 13 juillet 2015.**
- la suppression du poste d'adjoint technique territorial 1<sup>ère</sup> classe, affecté à l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts, et **la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, affecté à l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,**
- la suppression du poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe, affecté à l'entretien des bâtiments communaux et au service de la cantine scolaire et **la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, affecté au nettoyage des bâtiments communaux et au service de la cantine scolaire, à compter du 24 août 2015.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

**accepte** les propositions de M. le Maire,

**décide** de la durée hebdomadaire de service à 35 h pour chaque poste.

## 👉 Convention d'hébergement d'équipement de télé-relève GRDF

### **Autorisation de signature**

M. le Maire présente la convention adressée par GRDF relative à l'installation et l'hébergement d'équipement techniques de télérelève des compteurs GRDF sur les points hauts.

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la commune de SCEAUX SUR HUISNE, l'hébergeur, met à la disposition de GRDF des emplacements dans un ou sites répertoriés pour l'installation des équipements techniques.

Les emplacements proposés feront l'objet d'une étude technique permettant à GRDF de n'utiliser que les emplacements nécessaires au bon fonctionnement de son projet.

La convention est conclue pour une durée initiale de 20 ans, à compter de la date de signature.

Au terme de la durée initiale, la convention sera reconduite tacitement par périodes successives de 5 ans chacune, dans les mêmes conditions.

GRDF s'engage à payer une redevance annuelle de 50 € HT par site équipé, en contrepartie de l'hébergement des équipements techniques ; cette redevance annuelle s'entend globale et forfaitaire par site, toutes charges éventuelles incluses.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**autorise** M. le Maire à signer une convention d'hébergement pour la première phase d'étude des sites avant la mise en place de la seconde phase de ce projet de télérelève.

## ☞ **Droit de préemption urbain**

### ***Vente du lotissement de la Huchottière***

M. le Maire informe le conseil de la vente du lotissement de la Huchottière appartenant à la société « Sarthe Lotissement ». située à Tours (37000) 25 rue des Déportés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **avec 14 voix pour et 1 abstention**,

**décide** de ne pas préempter pour ce lotissement.

## ☞ **Finances communales**

### ***Décision modificative***

Afin de permettre le règlement de la participation communale au centre aéré de Tuffé géré par le CAPEJ, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**décide** le virement de crédits suivant :

Section de fonctionnement :

- . art. 61523 - voies et réseaux = - 255 €
- . art. 6574836 – centre aéré de Tuffé = + 255 €

## ☞ **Vente de bois de chauffage**

### ***Fixation du prix de vente***

Lors de l'entretien des berges de l'Huisne réalisé par le Département, le bois issu du nettoyage de l'ilôt de la commune a été mis à notre disposition. De plus, un nettoyage a été réalisé par notre agent communal, M. Patrick FRANCHET et M. Claude LABORDE, adjoint, dans le bois de la Taille en bordure d'une parcelle du lotissement de la Huchottière. Une quarantaine de stères est disponible à la vente. Le prix de vente fixé par délibération le 30 septembre 2005 est de 31 € le stère.

Après concertation avec les adjoints, M. le Maire propose de porter le prix de vente à 35 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**décide** de fixer le prix de vente du stère de bois à 35 € le stère.

Les acheteurs verseront d'abord le montant de leur achat à la Trésorerie de la Ferté Bernard sur présentation d'un avis de somme à payer et pourront ensuite prendre ce bois sur place.

## Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise

### **Modification des statuts : relais assistantes maternelles parents-enfants**

M. le Maire expose que, lors de sa séance plénière du 14 avril 2015, la Communauté de communes de Huisne Sarthoise a approuvé une modification des statuts de l'EPCI afin de déployer sur l'ensemble de son territoire un relais d'assistantes maternelles parents-enfants.

Pour mémoire, un groupe de travail au niveau communautaire a été constitué pour approfondir ce dossier. Il a :

- procédé à différentes visites de RAM communautaires,
- recueilli des éléments financiers sur ces structures,
- réfléchi avec l'assistance d'un architecte sur la construction d'une antenne sur Tuffé.

Il ressort de sa réflexion les éléments suivants :

**Au niveau organisationnel**, ce service pourrait être composé de deux antennes, l'une à La Ferté Bernard et l'autre à Tuffé. Des ateliers dans les communes environnantes seraient mis en place par le personnel affecté à ce service.

**Au niveau des ressources humaines**, au regard du nombre d'assistantes maternelles présentes sur le territoire et de la superficie de la Communauté de communes, deux éducateurs de jeunes enfants pourraient armer ce service. Pour des raisons économiques, le projet d'organisation du service n'a pas retenu le principe d'un demi-temps de secrétariat.

**Au niveau financier**, la mise en place de ce service comporte deux facettes :

- ◆ la première est la construction d'une antenne sur Tuffé, construction qui devrait être mutualisée avec le projet d'ALSH de la commune de Tuffé. Cette construction avoisine les 300 000 € HT ; la CAF peut subventionner ce type de projet jusqu'à 80 % ;
- ◆ la seconde est le budget de fonctionnement annuel qui, selon le schéma organisationnel précité (2 équivalents temps plein), avoisinerait les 110 000 € dont 28 000 € à la charge de la CCHS.

Par ailleurs, en application de l'alinéa 3 de l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales et au niveau des dépenses de fonctionnement, le coût de transfert de compétence est évalué pour la CCHS à 5,34 points de fiscalité (un point de fiscalité = 20 600 €). Pour la commune de La Ferté Bernard qui sera amenée à transférer son service au niveau communautaire, cela équivaut à un transfert de charges représentant 0,71 point de fiscalité

En conséquence, au regard de tous ces éléments, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la modification des statuts de la CCHS à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 comme suit :

Article 2

(...)

Compétences facultatives

(...)

- « Création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles parents enfants »

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-17,


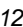


Vu la délibération du conseil de Communauté n° 14-04-2015-020 en date du 14 avril 2015 initiant la procédure de modification des statuts de la Communauté de communes,

Sur le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**adopte** les modifications des statuts de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise selon les termes précités et ce, conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE - 2, avenue de Bretagne – 72160 SCEAUX SUR HUISNE

 02.43.93.40.12 /  Fax 02.43.71.78.10 /  E-mail : [mairie@sceaux-sur-huisne.fr](mailto:mairie@sceaux-sur-huisne.fr) /  Site internet : [www.sceauxsurhuisne.fr](http://www.sceauxsurhuisne.fr)

Heures d'ouverture de la mairie : Mardi - Mercredi 9 h à 12 h / Jeudi - Vendredi 15 h à 18 h

## **Fonds de concours 2015 : information**

M. le Maire communique au conseil la liste des projets éligibles :

- Viabilisation de 5 logements sociaux rue de l'Ecole
- Effacement des réseaux aériens rue de l'Ecole

La réunion du conseil communautaire se tiendra mardi 12 mai pour répartition des fonds de concours 2015.

## **Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 14 avril**

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 14 avril 2015. Ce dernier sera communiqué aux conseillers par mail.

## **🔊 Inaugurations de l'espace Lorraine Dietrich et de la bibliothèque**

### **Information et prises de dates**

Suite à la pose des totems commémoratifs sur le circuit du Grand Prix de l'ACF 1906 initié par le Perche Sarthois, celui de Sceaux sur Huisne est dédié à Lorraine Dietrich par délibération du conseil du 24 janvier 2014. M. le Maire informe qu'une inauguration de l'espace Lorraine Dietrich sera prévue samedi 6 juin en commémoration avec le comité de sauvegarde du Grand Prix de l'ACF.

M. le Maire propose dès septembre prochain l'inauguration de la bibliothèque communale.

## **🔊 Information**

### **Rénovation de l'éclairage public**

Cette dernière est terminée avec la pose de prises guirlandes.

### **Radar pédagogique**

Le radar prévu est en panne et en attente de réparation à la DDT.

### **Aménagement de sécurité de l'avenue de Bretagne**

Le cahier des charges est en cours de préparation et la commission de travaux se réunira prochainement.

### **Effectifs de l'École Jean Ferrat**

Les nouvelles inscriptions sont en cours pour la rentrée de septembre 2015. Les effectifs de l'école augmentent et la création d'une quatrième classe est envisagée pour un seuil d'ouverture de 76 élèves.

### **Contrôle DDPP de la cantine scolaire**

Un contrôle DDPP est survenu à la cantine scolaire relevant notamment un manque d'affichage des procédures intérieures à la structure.

## **🔊 Agenda du maire et des adjoints**

**Tous les mardis** à 11h00 : réunion de chantier du lotissement.

**Mercredi 6 mai** à 10h 00 : distribution des colis de la banque alimentaire à la salle des fêtes

**Vendredi 8 mai** : commémoration de l'armistice

**Mardi 12 mai** : réunion des maires concernant la répartition des fonds de concours

**Samedi 23 mai** à 13h30 : concours de pétanque organisé par l'Amicale des Parents

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30*

**Prochaine réunion du conseil municipal**

**Vendredi 29 mai 2015 à 20h30**

MAIRIE - 2, avenue de Bretagne – 72160 SCEAUX SUR HUISNE

☎ 02.43.93.40.12 / Fax 02.43.71.78.10 / E-mail : [mairie@sceaux-sur-huisne.fr](mailto:mairie@sceaux-sur-huisne.fr) / Site internet : [www.sceauxsurhuisne.fr](http://www.sceauxsurhuisne.fr)

Heures d'ouverture de la mairie : Mardi - Mercredi 9 h à 12 h / Jeudi - Vendredi 15 h à 18 h